



2015 DEVE 126 – Adoption du Carnet adaptation du Plan Climat Énergie de Paris.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La réalité du dérèglement climatique ne fait aujourd'hui plus débat. Au cours du 20^{ème} siècle, la température moyenne a augmenté de 0,7°C à l'échelle mondiale et de 0,9°C en France métropolitaine. Les dernières modélisations de Météo-France suivant les recommandations du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) estiment une augmentation de la température de Paris de l'ordre de +2 à +4°C d'ici la fin du 21^{ème} siècle. Les évolutions climatiques et leurs effets se conjuguent avec d'autres problématiques comme la raréfaction des ressources auxquelles nos sociétés devront s'adapter en développant des modes de fonctionnement différents, au moindre impact sur l'environnement.

Depuis l'adoption du Plan Climat Énergie en 2007, Paris s'est engagée dans une politique volontariste et ambitieuse d'atténuation de son empreinte carbone (réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie et développement des énergies renouvelables) tout en préparant progressivement l'adaptation de son territoire au dérèglement climatique.

Lors de l'actualisation de son Plan Climat Energie en 2012, le Conseil de Paris a souhaité que les grandes orientations soient déclinées en carnets opérationnels pour préciser et accélérer le déploiement de la politique climat-énergie de la Ville de Paris. Plusieurs carnets ont déjà été élaborés : le Carnet de l'administration et le Carnet logement dont les actions sont en cours de mise en œuvre, et le Carnet du citoyen comme outil de sensibilisation grand public.

Le premier Carnet adaptation de Paris complète ainsi le Plan Climat Énergie en définissant une stratégie à long terme (2050) et des objectifs détaillés et dédiés à l'adaptation de notre Ville aux effets du dérèglement climatique et à la raréfaction des ressources.

Complémentaire aux politiques d'atténuation du dérèglement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie et développement des énergies renouvelables), cette stratégie d'adaptation est indispensable, ambitieuse, transversale, adaptée aux spécificités parisiennes et ouvre une perspective de long terme sur l'avenir de Paris pour tous ses acteurs.

Alors que la France accueillera dans quelques semaines la Conférence internationale sur le climat (COP21) à Paris-Le Bourget, la Ville de Paris, à travers le Carnet adaptation, démontre une nouvelle fois sa volonté et son engagement à progresser concrètement et quotidiennement dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Un premier diagnostic de vulnérabilité et de robustesse de Paris

En 2012, la Ville de Paris a fait réaliser, en partenariat avec un grand nombre d'instituts de recherche, d'opérateurs économiques, d'associations, un diagnostic des forces et faiblesses du territoire face au dérèglement climatique et à la raréfaction des ressources. Le premier enseignement de cette étude est fondamental. Comparée à d'autres territoires ou grandes capitales internationales, du fait de sa géographie favorable (climat tempéré, éloignée des côtes et peu menacée par les catastrophes naturelles), de ses infrastructures (réseaux solides, ouvrages de protection, ...), des services et plans de prévention mis en place (dispositifs de veille et d'alerte, prévention et gestion de crises), **Paris est une ville robuste.**

Néanmoins, **le dérèglement climatique aura des effets directs et indirects qui affecteront Paris.** Dans un futur proche, le climat parisien verra un fort accroissement des périodes chaudes voire caniculaires. **L'été 2003 pourrait devenir la norme en 2050.** Paris connaîtra un accroissement des périodes de sécheresses entrecoupées de pluies violentes. L'augmentation de la fréquence de ces extrêmes climatiques créera des tensions sur nos ressources (eau, alimentation, énergie) et sur notre « système urbain ».

Récemment, l'épisode caniculaire de début juillet 2015 l'a parfaitement illustré : risques sanitaires, record de consommation d'eau potable (atteint le 30 juin 2015, avec 610 000 m³ d'eau consommés), problème sur les systèmes électriques entraînant des difficultés dans les transports publics, augmentation des interventions d'urgence des pompiers et du SAMU, confort dégradé dans les habitations, les lieux de travail, les transports... A Paris, comme à l'échelle globale, les populations les plus vulnérables sont les premières touchées par les conséquences du dérèglement climatique.

Ainsi, ce diagnostic précise que notre ville robuste devra porter une attention particulière à adapter son territoire pour diminuer l'impact social et économique des canicules, anticiper tout à la fois les risques d'inondations et la raréfaction de la ressource en eau. Par ailleurs, Paris devra assurer une vigilance sur les points suivants, trans-territoriaux et encore difficiles à caractériser précisément : la déstabilisation des systèmes alimentaires à long terme, l'augmentation des risques sanitaires, les évolutions des mouvements migratoires nationaux et internationaux liés aux effets du dérèglement climatique.

Une ville déjà en cours de transformation

L'adaptation des villes face aux changements climatiques est un concept récent. Néanmoins, depuis des années, des actions d'adaptation sont réalisées par les territoires, première échelle de lutte contre ce dérèglement climatique. Par-delà le Plan Climat-énergie, ce sont près de 200 actions qui ont été recensées à Paris, parmi lesquelles, la végétalisation de Paris par l'ouverture de plus de 60 ha d'espaces verts au public depuis 2001, le développement des fontaines ou encore le Plan de prévention des risques d'inondations et la mise en place du Plan Canicule...

Consultation publique sur l'adaptation : un diagnostic partagé, des priorités affirmées

Du 18 mai au 23 juin 2015, une consultation publique s'est déroulée via Paris.fr et autour de débats en mairies d'arrondissement pour sensibiliser et informer les Parisiens à ces enjeux futurs et recueillir leurs priorités et leurs idées. Plus de 200 propositions ont été reçues dont 80% en lien direct avec la problématique d'adaptation du territoire.

Pour les Parisiens, la priorité est claire : protéger les habitants face aux canicules (plus de 40% des réponses), se préparer aux pluies violentes et aux inondations à Paris (plus de 20% des réponses), anticiper les futures sécheresses (plus de 10% des réponses). Pour répondre à ces enjeux, plus d'un tiers des propositions des Parisiens porte sur la végétalisation de la ville, témoignant de la priorité qu'ils y accordent. Les autres réponses reçues portent sur l'économie en eau, des déplacements en ville moins

émetteurs de chaleur, la sensibilisation de tous les citoyens aux comportements au moindre impact sur l'environnement, l'adaptation du bâti, l'amélioration de la gestion de crise et de la planification urbaine. De nombreuses idées et propositions issues de cette consultation sont reprises dans le Carnet adaptation, comme par exemple l'installation de bancs dans les espaces frais ou ombragés, la réduction des surfaces imperméabilisées, l'encouragement des initiatives de végétalisation, ...

Un Carnet adaptation pour une ville plus résiliente

Fortes du diagnostic, de l'expérience déjà acquise et de celles partagées avec d'autres grandes villes par nos réseaux internationaux (ICLEI, C40, Energy-Cities), l'ensemble des directions de la Ville avec l'appui de certains opérateurs stratégiques comme Eau de Paris, ont élaboré une première feuille de route pour répondre à ce défi de l'adaptation du territoire dans un horizon long (perspective 2050).

Elle est déclinée en 4 grandes thématiques :

- Protéger les Parisiens face aux événements climatiques extrêmes
- Garantir l'approvisionnement en eau, en alimentation et en énergie de Paris
- Vivre avec le dérèglement climatique à Paris : l'aménagement de demain
- Accompagner les nouveaux modes de vie et renforcer la solidarité

Protéger les Parisiens face aux événements climatiques extrêmes

Paris est exposée à divers risques naturels ou sanitaires qui devraient s'amplifier avec les évolutions climatiques : canicules, sécheresses, inondations, mouvements de terrain, tempêtes, incendies, épidémies, pollution de l'air, qualité de l'eau... Quelle que soit leur nature, les événements climatiques extrêmes non anticipés peuvent entraîner des dégâts matériels importants sur la ville et sur l'intégrité physique des Parisiens.

Certains de ces risques ne sont pas nouveaux et les acteurs du territoire se mobilisent pour y faire face. Des actions sont déjà mises en œuvre à Paris pour améliorer la détection et la prévision des risques mais aussi la gestion de crise (renforcement de la sécurité civile, Plans de Protection Contre les Inondations, Plan Canicule, gratuité de Vélib' et d'Autolib' en cas de pic de pollution de l'air, mise en place de dispositifs d'information et d'alerte à la population...).

Les évolutions climatiques et l'amplification de certains phénomènes naturels ou sanitaires rendent nécessaire de compléter ces initiatives par de nouvelles actions. Il est proposé de renforcer la protection des Parisiens, notamment en facilitant l'accès aux espaces rafraîchissants en période estivale (ouverture de parcs la nuit, horaires d'ouverture élargis de piscines lors des canicules, baignades en milieu naturel...), en rafraîchissant durablement Paris grâce à l'ouverture au public de 30 ha d'espaces verts d'ici 2020, complété à moyen terme par la création de parcours de fraîcheur, en renforçant le Plan Canicule et les plans de prévention et de gestion de crise pour protéger les personnes les plus fragiles, en anticipant les nouveaux risques (incendies, tempêtes, épidémies), ou encore en limitant les effets sanitaires du changement climatique.

Garantir l'approvisionnement en eau, en alimentation et en énergie de Paris

Les ressources consommées à Paris vont être affectées par le changement climatique, qu'elles soient produites sur le territoire parisien ou non. La ressource en eau sera moins abondante alors même que les besoins seront potentiellement plus importants (croissance de la population, besoin accru de rafraîchissement). La nourriture consommée à Paris est principalement importée d'autres territoires français ou étrangers qui vont aussi subir les effets du changement climatique. Paris est également dépendante d'autres territoires pour son approvisionnement en énergie. Or, certaines ressources se raréfient (pétrole et autres énergies fossiles, ressources minérales, terres arables, biodiversité...) et les

extrêmes climatiques tels que les fortes chaleurs et les sécheresses ont des conséquences sur la production et/ou les réseaux d’approvisionnement (réseau électrique par exemple).

La Ville de Paris a d’ores et déjà commencé à anticiper ces phénomènes. Par exemple, Eau de Paris intègre dans son plan prévisionnel de production la nécessité de disposer d’une sécurité supplémentaire pour faire face aux pics de demande en cas de canicule. Des actions de maîtrise et de préservation de la ressource en eau ont aussi été entreprises. D’autres étapes seront franchies vers la résilience du territoire avec le développement d’une agriculture urbaine à Paris et la mise en œuvre du Plan d’alimentation durable. De même, la sécurisation des réseaux de distribution d’énergie est en cours, en vue de les rendre plus résistants face aux événements climatiques extrêmes.

Des vulnérabilités subsistent malgré toutes ces mesures et nécessitent de nouvelles actions dans un temps long. Afin de garantir l’approvisionnement de la ville en toutes circonstances, il est ainsi proposé de maîtriser encore davantage les consommations d’eau, de diversifier les sources d’approvisionnement (forage de nouveaux puits d’accès à la nappe d’eau profonde sous Paris), de renforcer l’accès à l’eau dans l’espace public (création de nouvelles fontaines à boire), de produire localement de l’énergie et de l’alimentation (développement de l’agriculture urbaine et de proximité avec 33 ha d’agriculture urbaine à Paris d’ici 2020, exploitation des énergies renouvelables et locales notamment en triplant la production d’EnR² à Paris d’ici 2024), de diversifier les filières d’approvisionnement en nourriture et en énergie (objectif d’approvisionnement de Paris en denrées alimentaires franciliennes à hauteur de 25% en 2050), et de sécuriser les réseaux d’énergie face aux extrêmes climatiques.

Vivre avec le dérèglement climatique : l’aménagement de demain

En raison de la forte densité urbaine de Paris, les bâtiments et l’espace public stockent la chaleur accumulée en journée et contribuent à l’augmentation des températures. Cet effet, appelé « îlot de chaleur urbain », explique pourquoi les températures en ville sont plus élevées qu’en zone périurbaine et à la campagne, particulièrement la nuit. D’autres aléas potentiellement amplifiés par le dérèglement climatique exerceront des pressions sur les ouvrages eux-mêmes : inondations par pluies violentes ou par crue de la Seine, sécheresses et phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux associés, tempêtes, incendies.

Une nouvelle manière de concevoir et d’aménager la ville (infrastructures, équipements, bâtiments, espaces publics...) doit continuer à être encouragée pour adapter notre cadre de vie aux évolutions climatiques. Le développement de la place de l’eau et de la nature en ville contribue par exemple conjointement à faire baisser durablement la température lors des canicules tout en améliorant la gestion des eaux pluviales et en offrant davantage d’espaces récréatifs pour les Parisiens. Les bâtiments peuvent opter pour des solutions passives de rafraîchissement (protections solaires, ventilation naturelle, aération...). Les matériaux peuvent quant à eux être sélectionnés au regard de leur capacité à capter la chaleur ou non.

Cette conception de la Ville durable formulée dès le premier Plan Climat en 2007 irrigue déjà un certain nombre de politiques publiques menées à Paris. Le réaménagement de la Place de la République représente ainsi un bon exemple de place publique devenue plus résiliente face aux fortes chaleurs grâce au recours à des matériaux plus clairs, au maintien de grands arbres en capacité d’apporter de l’ombre et à la création d’un miroir d’eau fort apprécié des Parisiens lorsqu’il fait chaud.

Par ailleurs, de nombreuses actions sont menées pour végétaliser la ville (+62 ha d’espaces verts de 2001 à 2014, plantation de près de 4 000 arbres depuis le début de la mandature, végétalisation des quais de Seine...). La gestion alternative des eaux pluviales progresse également avec l’aménagement, entre autres, de jardins de pluies ou de noues végétalisées comme au Parc Martin Luther King dans le 17^e arrondissement. La présence d’eau est aussi très bénéfique pour rafraîchir la ville, comme l’ont confirmé

diverses études menées à Paris et plusieurs documents cadre prônent le développement de l'eau et de la nature en ville : Plan Biodiversité (2011), Livre Bleu sur l'eau (2012), Plan Pluie à Paris (en cours d'élaboration).

De manière générale, Paris agit pour un aménagement urbain plus vertueux avec pour ambition la création de véritables éco-quartiers. Les principes de l'urbanisme durable sont ainsi appliqués systématiquement : hauts niveaux de performances environnementales des bâtiments, développement de la végétalisation, etc.

Parmi les actions significatives qui seront menées pour poursuivre et renforcer l'aménagement durable de Paris, peuvent par exemple être cités : la création de quatre nouvelles piscines couvertes et de deux nouvelles piscines en plein air à Paris, l'ouverture estivale de baignades naturelles dans le lac Daumesnil et le bassin de La Villette, l'intégration de l'eau et du végétal dans les grandes places à aménager, l'atteinte de 100 ha de toitures, murs et façades végétalisés,... Toutes ces actions devraient permettre à chaque Parisien de disposer d'un espace de respiration, de verdure ou d'eau à moins de sept minutes à pied.

Le confort d'été doit également devenir une attention particulière lors de la conception des bâtiments, en développant des solutions de rafraîchissement passives (installation de volets, ventilation naturelle, réseau de froid urbain...), en participant à l'élaboration de référentiels et en encourageant leurs prescriptions dans les réglementations urbaines. À plus long terme, l'imaginaire de la Ville, sa conception et ses usages seront repensés à travers l'étude d'aménagements ambitieux (notamment la reconquête de la qualité de l'eau de la Seine pour permettre de s'y baigner, évolutions possibles du périphérique).

Accompagner les nouveaux modes de vie et renforcer la solidarité

Un climat plus chaud va modifier notre vie au quotidien et nécessitera des mesures d'adaptation, à la fois individuelles (recherche de fraîcheur dans les espaces verts ou les équipements dédiés : baignade, brumisation, ...) et institutionnelles (modification des horaires de travail en extérieur, évolution des horaires d'ouverture des équipements publics...).

La sensibilisation des Parisiens à des modes de vie durables, compatibles avec les évolutions du climat, est donc un enjeu essentiel de l'adaptation du territoire, pour leur donner des clés d'actions individuelles mais aussi collectives, de manière à engager une transformation profonde de la ville. Lancé en juillet 2015, le « permis de végétaliser » est par exemple un dispositif innovant et concret qui va permettre d'accélérer le développement de la place de la nature dans la ville, en s'appuyant sur la participation des habitants, des conseils de quartiers, des associations, des commerçants, etc. Plus de 200 demandes de « permis de végétaliser » ont été déposées le premier mois de lancement du dispositif.

La Ville de Paris anime déjà de nombreuses initiatives de sensibilisation et de mobilisation vers des engagements et des comportements durables. On peut notamment citer la Charte Paris Action Climat envers les acteurs économiques locaux, et la démarche des Acteurs du Paris Durable en direction de la société civile. Dans ce cadre, la sensibilisation aux enjeux spécifiques de l'adaptation au changement climatique sera renforcée.

Au-delà des actions de sensibilisation, la Ville de Paris apportera des réponses institutionnelles aux besoins d'adaptation de nos modes de vie, en facilitant l'accès à certains équipements publics comme les parcs et les piscines pendant les canicules, en soutenant les dispositifs de solidarité et d'entraide entre les Parisiens, ...

En effet, toutes les populations ne seront pas affectées de la même manière par les effets du dérèglement climatique, et certaines, plus vulnérables, seront davantage touchées. C'est aussi vrai à Paris où il s'agit donc de redoubler d'attention à leur égard et de développer des actions spécifiques en fonction des différentes situations. Dans ce cadre, la solidarité de tous les Parisiens est indispensable. Les épisodes de forte chaleur passés ont été l'occasion de mettre en place des actions et de démontrer l'efficacité de l'implication de toutes et tous. Par exemple, le réseau « Commerçants solidaires de Paris » créé en 2008 contribue activement aux campagnes annuelles de prévention canicule initiées par la Ville de Paris.

Enfin, la lutte contre le dérèglement climatique ne peut avoir de sens sans une complémentarité et une solidarité avec les autres territoires. La Ville de Paris travaille par exemple sur la création d'un Fonds Verts des Villes et des Collectivités, outil de financement des projets d'adaptation des territoires au changement climatique dans le monde.

Vers une stratégie de résilience globale

Le Carnet adaptation permet de détailler et renforcer notre politique en matière d'anticipation et d'adaptation de notre territoire face aux futurs aléas climatiques (inondations, canicules) et face à la raréfaction des ressources (énergie, eau, alimentation).

D'une part, il constitue ainsi une contribution majeure à la stratégie globale de résilience sur laquelle travaille actuellement la Ville, en particulier au sein du programme « 100 Villes Résilientes » avec le soutien de la Fondation Rockefeller. Ce programme permettra non seulement de renforcer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de résilience globale, mais aussi de bénéficier d'un soutien financier et technique et d'accéder à un réseau international de villes pour partager avec elles des expériences, des connaissances et des pratiques, dans le but d'améliorer sa résilience urbaine.

D'autre part, cette stratégie d'adaptation du territoire appelle d'autres étapes à venir, notamment à l'échelle métropolitaine. La Ville de Paris souhaite contribuer ainsi aux travaux avec ses partenaires et mettre l'enjeu de la lutte contre le dérèglement climatique au cœur du projet métropolitain.

Je vous propose ainsi d'approuver le Carnet adaptation du Plan Climat Énergie de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2015 DEVE 126 – Adoption du Carnet adaptation du Plan Climat Energie de Paris.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Plan Climat Energie de Paris adopté par le Conseil de Paris en sa séance des 10, 11 et 12 décembre 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le Carnet adaptation du Plan Climat Energie de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve le Carnet adaptation du Plan Climat Energie de Paris, dont le texte est joint à la présente délibération.